Le Dossier Social Etudiant

Demandes de bourse - logement



Février 2025



Nos services

- Bourses
- Logement
- Restauration
- Action sociale
 - Culture
 - **Jobs**
- International









Crous Le Crous en chiffres

Le Crous d'Orléans-Tours c'est :

- 37 résidences
- 6 500 lits
- 17 restaurants
- 18 cafétérias
- 3,30 € pour un repas complet 1 € pour les boursiers
- 22 365 étudiants boursiers en 2024



Le Pôle Dossier Social Etudiant

L'équipe se trouve :

- à Orléans (8 personnes)
- à Tours (3 personnes)

Gestion des dossiers de bourses pour 3 ministères : MESRI, Agriculture et Culture et pour la Région Centre-Val de Loire (+ de 34 000 par an). Gestion des autres aides financières (AMM, AMP).



Les bourses sur critères sociaux et autres aides financières



Les conditions d'obtention de la bourse sur critères sociaux

· Conditions d'âge

√Être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire, pour une première demande

Conditions de nationalité

√Être de nationalité française

√Être réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou temporaire

✓Être de nationalité d'un **état membre de l'Espace Economique Européen** (sous conditions)

√Pour les étudiants de nationalité non-européenne, (sous conditions : être domicilié en France depuis au moins 2 ans avec rattachement fiscal en France d'au moins 2 ans et un titre de séjour en règle)

Conditions de ressources

✓Revenu brut global de la famille.

Conditions d'inscription et de diplôme

- √Être inscrit en formation initiale
- √Être inscrit dans une formation habilitée à recevoir des boursiers
- √Suivre des **études à temps plein**
- √Être assidu en cours et présent aux examens



Futur étudiant en formation sanitaire et sociale?

Le Crous a repris la gestion des aides financières relatives aux formations sanitaires et sociales de la région Centre-Val de Loire.

Pour demander la bourse et/ou un logement, l'étudiant doit constituer un DSE auprès du Crous.





Les droits à bourse

7 droits (années) au maximum :

5 droits au maximum pour le niveau Licence

4 droits au maximum pour le Master

Exemples:

- Obtention de la Licence en 3 ans : reste 4 droits pour l'obtention du Master.
- Obtention de la Licence en 4 ans : reste 3 droits pour l'obtention du Master.
- Obtention de la Licence en 5 ans : reste 2 droits pour l'obtention du Master.

Le **3**^{ème} **droit** est soumis à la validation d'une année d'études ou l'obtention de **60 ECTS**

Le **4**^{ème} **et le 5**^{ème} **droits** sont soumis à la validation de deux années d'études ou l'obtention de **120 ECTS**

En cas de progression dans l'année d'inscription, le droit à bourse est attribué.



Les échelons de bourse

Les bourses sur critères sociaux comportent 8 échelons de bourse, **de 0bis à 7 :**

- Permettent l'exonération des droits d'inscription et de CVEC.
- Sont versées en 10 mensualités de septembre à juin.



Les compléments de bourse

Complément au Mérite

Il est payé sur 9 mensualités d'octobre à juin

- 900 € annuel pour les néo bacheliers boursiers dans l'enseignement supérieur et ayant obtenu la mention TB au baccalauréat.
- ✓ Pour 3 ans maximum.
- ✓ Pas de démarche de la part de l'étudiant, le complément mérite est versé automatiquement par le Crous.

Complément grandes vacances

Permet de bénéficier de 2 mensualités supplémentaires (juillet, août) pour :

- Etudiants dont les parents résident dans les départements d'outremer, ou à l'étranger (hors EEE et hors pays riverains de la Méditerranée).
- ✓ Etudiants orphelins des deux parents.
- + autres situations prévues par la circulaire.



Crous Les autres aides

• L'AMP (Aide à la Mobilité Parcoursup) existe depuis la rentrée 2018.

Versement de 500 euros aux étudiants **boursiers des lycées** s'étant inscrits dans un établissement correspondant à leur vœu Parcoursup hors académie de résidence.

Plus d'informations sur :

https://amp.etudiant.gouv.fr/



crous Les autres aides

• L'AMM (Aide à la Mobilité en Master) existe depuis la rentrée 2017.

Versement de 1000 euros aux étudiants boursiers ayant obtenu une **Licence** dans une région académique et qui s'inscrivent en Master l'année suivante dans une autre région académique.

Plus d'informations sur :

http://www.etudiant.gouv.fr/cid119255/aide-a-la-mobilite-en-master-deposez-vos-demandes.html



Constituer son dossier social étudiant ou DSE



Le site Messervices

étudiant MesServices.etudiant.gouv.fr

VOTRE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)



VOS ÉTUDES



VOUS LOGER



GERER SON LOGEMENT CROUS



SE RESTAURER



DEMANDE DE DSE 2025-2026

La demande de Dossier Social Étudiant (DSE) pour l'année universitaire 2025-2026 n'est actuellement pas ouverte.

ALERTE PHISHING

Ne communiquez jamais vos identifiants de connexion de MesServices.etudiant.gouv.fr à un autre

site ou à un tiers par téléphone ou SMS. Le Crous connait déjà votre numéro

d'INE. Le Crous n'a pas besoin de connaitre

votre mot de passe.

Le Crous ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires par téléphone ou

Le Crous ne vous demandera jamais votre code de carte bancaire.

SÉCURISATION DE VOTRE COMPTE

Après vous être authentifié, cliquez sur "Mon profil" pour mettre à jour votre numéro de téléphone portable (ou le cas échéant l'adresse courriel de sécurité).

Des codes de sécurité peuvent vous être envoyés par SMS (ou le cas échéant sur l'adresse courriel de sécurité).

CHANGEMENT D'INE

Si vous avez déjà demandé un DSE avec votre ancien INE, vous devrez avec l'envoi de votre DSE, ajouter un courrier en précisant votre nouvel INE et joindre un justificatif de cet identifiant

Votre Crous procèdera à la modification de l'identifiant dans votre dossier.



Pourquoi ? Pour faire une demande de bourse et pour pouvoir, ensuite, demander un logement.

1. Quand ?

Au plus tôt à partir du **1er mars**, et avant le **15 mai**.

Pour les étudiants qui demandent un logement, le DSE doit être créé et retourné **au plus tôt** afin que le dossier soit instruit avant le tour national d'affectation. Un dossier incomplet fera l'objet de demande de pièces complémentaires, ce qui rallonge d'autant le délai de validation.

Quel est le risque de faire son dossier trop tardivement ? De ne pas avoir un DSE valide au moment du tour logement, et de ne pas obtenir de logement.

NB : Il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site Parcoursup. En effet, en se connectant à « messervices.etudiant.gouv.fr » avec le courriel indiqué dans Parcoursup, MSE reprendra toutes les données d'état civil. Cela évite donc une double saisie et sécurise le recueil d'informations.

À RETENIR :

DOSSIER HORS DELAI

=



Constitution du dossier social étudiant

_				
Septembre	Je dépose ma demande d'aide à la mobilité Parcoursup si je suis éligible. "Parcoursup	étudiant Les aides financières	étudiant Le logement au Crous	étudiant Mon inscription future
Octobre				
Novembre	Novembre > Janvier Je m'informe & découvre les formations			
Décembre				
Janvier	Janvier> Mai			
Février	sous réserve de modification du ministère de l'enseignement supérieur			
Mars	Je m'inscris pour formuler	Mars > mai J'ouvre mon compte messervices		
Avril	mes voeux et finaliser mon dossier	Je dépose un dossier de demande de bourse Pour m'aider, je peux faire		
Mai		une simulation de bourse.	Mai > Septembre Début mal, je formule mes voeux	
Juin	Fin mai > Mijuin > phase principale Fin juin> Mijuillet > phase complémentaire Je reçois les réponses des	Aldre in mobilitie Parconnell	de logement au(x) Crous	Juillet
Juillet	formations & je décide	Je surveille mes mails, y compris mes courriers indésirables. Si je ne suis pas inscrit.e à l'université, mais dans un lycée, une école	Début Juln : 4 phases d'attribution des logements (pour les étudiants boursiers),	Je m'acquitte de la CVEC et j'obtiens mon attestation CVEC
Août		d'ingénieur, une école de commerce, je remets ma notification de bourse au secrétariat	je surveille mes mails Début julllet : phase complémentaire. Je surveille mes mails. Je réponds à la proposition de logement en cas	Companies en distance in distance je finalise mon inscription dans
Septembre		de mon établissement	d'attribution. Je suis la procédure. En cas de non attribution, je me repositionne sur les offres	mon futur établissement (université, lycée, école d'ingénieur) soit via internet, soit par constitution d'un dossier

remises en ligne.



Avant de commencer la saisie, l'élève/étudiant doit préparer :

- ✓ Ses vœux d'études dans les académies de son choix. Au total, il peut effectuer 4 vœux dans des académies différentes, modifiables à tout moment sur simple demande.
- ✓ L'avis d'impôt 2024 (sur les revenus 2023) de la famille
- ✓ Un RIB au nom de l'étudiant (l'absence de compte courant au nom de l'étudiant n'est pas bloquant pour la saisie ou l'étude du DSE, mais empêchera la mise en paiement au moment de la rentrée).



2. Où?

- Surwww.messervices.etudiant.gouv.fr
- Cliquez sur :











Arrivée sur la page d'accueil de

messervices.etudiant.gouv.fr:

Cliquer alors sur « connexion »:

Suivez-nous 😝 👽 etudiant.gouv.fr 🧥 Inscription Connexion 💵 🔻





Suivez-nous 😝 🌒 etudiant.gouv.fr



1ère étape:

Créer son compte Parcoursup en amont :

En effet, l'identifiant est le courriel Parcoursup.

Le mot de passe est défini par l'étudiant lors de l'étape 2.

2ème étape

À la première connexion, l'étudiant doit créer son mot de passe en cliquant sur « mot de passe oublié ». Il saisit alors le courriel Parcoursup et il reçoit par mail un lien qui lui permet de créer un mot de passe. Manipulation à reproduire en cas d'oubli du mot de passe.





DEPUIS 2021:

A l'issue de la saisie du DSE, les étudiants téléversent leurs justificatifs en ligne. Il n'y a plus d'envoi postal.

NB: Les justificatifs demandés à l'issue de la saisie varient en fonction des renseignements fournis par l'étudiant lors de la saisie du DSE en ligne. Il est donc impératif de transmettre des informations correctes à chaque étape de la saisie.



Quelques rappels



- Le dossier doit être constitué tous les ans et le plus tôt possible.
- Un étudiant non boursier au lycée peut faire une demande de bourse pour l'enseignement supérieur car les critères d'attribution sont différents.
- L'orientation de l'élève/étudiant n'est pas définie?
 Ce sont des vœux qui sont émis, et l'attribution conditionnelle reste valable si un étudiant s'inscrit finalement dans une autre filière et un même niveau d'études, tant que la formation est habilitée.
- Un dossier peut être révisé à tout moment de l'année en cas de changement de situation (décès, invalidité, divorce, chômage) sous réserve de production des justificatifs.



crous L'assiduité

Merci de bien vouloir nous transmettre toutes les informations nécessaires en temps voulu afin que les étudiants non assidus ou ayant démissionné ne perçoivent pas indûment une bourse.

Circulaire du 10 juin 2024 applicable pour l'année 2024-2025 :

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

En application de l'article D.821-1 du code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours et à la présence aux examens sont conduits, tout au long de l'année, sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du Crous les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens.

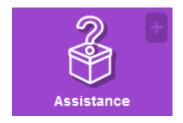


Crous Comment nous contacter

Par mail :

L'étudiant se connecte sur le site «

<u>MesServices.etudiant.gouv.fr</u> » et complète le
<u>formulaire d'assistance</u> disponible en cliquant sur



Le Crous a traité 23 578 mails en 2024

Par téléphone :

Le **seul numéro** à communiquer aux étudiants et aux parents est le **09 72 59 65 45**